**COMMUNE D’AURONS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 9 JANVIER 2015**

**L’an deux mille quinze, le vendredi 9 décembre 2015 à 18h30,**

**Le Conseil Municipal de la commune d’Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.**

**Nombre de membres du conseil municipal :** 13

**Etaient présents :** M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, Mme Emilie FRUTOSO, M. Jacques CAMPION, Mme Séverine GARNIER, , M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE, Mme Mélanie GAYDIER, Mme Liliane HEUZE, Mme Sophie KERNEN, Mme Annie NOGIER,

**Etaient excusé avoir pouvoir :** M. Vincent BACHET représenté par M. Max FONTAINE ;

**Etaient excusée sans pouvoir :** Mme Magali ROBERT

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé en conformité avec l’article L. 2121-15 de ce même code à l’élection pour la présente session d’un secrétaire au sein du Conseil :

À l’unanimité des voix, M. René BERTOLINA a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h40.

\* \* \*

**1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 8 novembre 2014**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d’approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2014.

**2. Création de la commission sécurité, incendie et accessibilité**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par courrier de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône a demandé à la commune de créer une commission sécurité, incendie et accessibilité afin de lui communiquer la liste de ses membres. Il est proposé que cette commission soit composée par les personnes suivantes : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Sébastien DECORDE, M. Julien BENOIT et Mme Emilie FRUTOSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité des membres présents, la création et la composition de la commission sécurité, incendie et accessibilité.

**3. Retrait de la délégation de signature du maire concernant les décisions prises en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**

Rapporteur : Madame Emilie FRUTOSO

Il est rappelé que par délibération en date du 9 mai 2014 Monsieur le Maire s’est vu octroyer une délégation de signature en vue de prendre toutes décisions en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité des membres présents et représenté le retrait de cette délégation.

**4. Octroi de la délégation de signature au maire concernant les décisions prises en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget  dans la limite d’un montant fixé par le conseil municipal ;**

Rapporteur : Madame Emilie FRUTOSO

Il est proposé au conseil municipal d’octroyer au maire une telle délégation dans la limite d’un montant de 15.000 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité des membres présents et représenté, l’octroi d’une délégation de signature au maire concernant les décisions prises en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget  dans la limite d’un montant de 15.000 € HT.

**5. Réalisation de travaux suite aux nombreux dégâts causés par les derniers orages :**

* + **Réfection du goudron de la voie d’accès au stade,**
	+ **Désencombrement du souterrain d’eaux pluviales situé sous la rue Gaston Cabrier**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que suite aux orages survenus durant les mois de septembre, octobre et novembre et tout particulièrement dans la nuit du 25 au 26 novembre 2014, des dégâts importants ont été constatés sur le territoire de la commune. Plus particulièrement ces derniers ont endommagés la voie d’accès au stade ainsi que le souterrain d’eaux pluviales situé sous la rue Gaston Cabrier.

Des travaux en vue de la réfection du goudron de la voie d’accès au stade et son reprofilage, ainsi qu’un désencombrement du souterrain d’eaux pluviales sont impératifs.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité des membres présents et représenté, le lancement de la consultation en vue de la réalisation de ces travaux.

**6. Désignation des délégués de quartiers ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vue d’une meilleure transparence et écoute des Auronais, il est proposé de mettre en place des délégués de quartiers. Pour ce faire, il est proposé de diviser le territoire de la commune en trois secteurs nécessitant ainsi la désignation de trois délégués de quartiers. Après un appel à candidature, il est proposé de mettre en place les délégués de quartiers suivants :

* Le centre du village et le vallon de l’Eoure : Mme Mélanie GAYDIER,
* Les lotissements du Parc, des ferrages, du Pigeonnier et du Belvédère : Mme Annie NOGIER,
* Le Sonnailler, les Pinèdes et les Costes : Mme Magali ROBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité des membres présents et représenté, la désignation de ces délégués de quartiers.

**7. Lancement de la consultation en vue de l’entretien de l’éclairage public ;**

Rapporteur : Madame Emilie FRUTOSO

Il est rappelé que la commune est actuellement en contrat avec la Sté SNEF en vue de l’entretien de l’éclairage public. Cette convention arrivant à son terme sans possibilité de renouvellement au 31 mars 2015, il est nécessaire de procéder au lancement d’un nouveau marché public afin de trouver un prestataire en vue d’assurer cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité des membres présents et représenté, le lancement de cette consultation.

**8. Approbation du contrat d’assurance des risques statutaires**

Rapporteur : Monsieur René BERTOLINA

Il est rappelé qu’actuellement la commune est en contrat avec la CNP , qui a pour objet de prendre à sa charge le complément de salaire des fonctionnaires de la maire en cas de décès, accident, maladie imputable au service, maladie ordinaire, maladie longue durée. A défaut, ces dépenses reviendraient à la charge de la commune.

Ce contrat arrivant à expiration le 31 décembre 2014, le CDG13 a lancé un marché public en vue de rechercher un prestataire. A l’issue de cette procédure de marché public, la Compagnie d’assurance CNP et le gestionnaire du contrat SOFCAP ont été retenus.

Il est donc proposé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention dont le montant s’élève à 14.000 €/ an environ, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité des membres présents et représenté, Monsieur le maire à signer la convention d’assurance des risques statutaires.

**9. Approbation des subventions accordées aux associations**

Rapporteur : Monsieur Jacques CAMPION

Pour l’année 2015, la commune a été sollicitée par de nombreuses associations et organismes en vue du versement de subventions. En ce sens, il est proposé d’octroyer les subventions suivantes :

* Office du tourisme massif des Costes de Pelissanne 1650 € (3€/hab.)
* ALIAGE 130 € (1€/hab. de plus de 60 ans)
* Association pour le développement de soins palliatifs 200 €
* TMS 138 €
* Fraternité Salonnaise 150 €
* Amicale des sapeurs-pompiers 110 € (0.20 €/ hab.)
* SPA 352,30 € (0.65 €/ hab.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité des membres présents et représenté, l’octroi de l’ensemble de ces subventions.

\* \* \*

**Informations diverses**

**1.** En vue de la rénovation de l’éclairage public, la commune a effectué une pré-inscription auprès du SMED. En effet, ce dernier va lancer prochainement une procédure de marché public en vue désigner un prestataire en charge de la réalisation d’un diagnostic sur les installations de l’ensemble des communes ayant effectuées cette pré-inscription. Il est rappelé que cette pré-inscription n’engage pas la commune à réaliser ce diagnostic. Le conseil municipal sera d’ailleurs saisi ultérieurement pour autoriser le maire à signer la convention avec le prestataire en charge de ce diagnostic.

**2.** Monsieur Jacques CAMPION a fait un point sur les taxes reçues, à savoir :

* + Taxe d’habitation 173.614 €
	+ Taxe foncière bâti 164.982 €
	+ Taxe sur le non bâti 4.976 €
	+ Cotisation foncière des entreprises 11.039 €
	+ Pas de taxe sur les locaux vacants.

**3.** Monsieur le Maire a indiqué que la population de la commune d’Aurons au dernier recensement de l’INSEE, en date du 1er janvier 2015, s’élevait à 549 habitants décomposés comme suit :

* + 531 habitants permanents à Aurons,
	+ 18 habitants considérés comme habitants à part.

**4.** Un modèle de pétition en soutien aux 112 maires des Bouches du Rhône opposé à la création de la Métropole Aix-Marseille a été présenté par Monsieur le maire. Cette dernière a vocation à être déposée en mairie prochainement en vue de récolter les signatures des administrés.

**5.** Le SMED proposera prochainement aux communes adhérentes au syndicat, l’achat d’électricité groupé destiné aux collectivités afin de leur faire bénéficier de prix plus attractifs.

\* \* \*

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.**

**Le secrétaire Le Maire**

**René BERTOLINA André BERTERO**